



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 55356

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le numérique à l'école. En effet, après l'épineux dossier des rythmes scolaires et son "assouplissement", la priorité serait donnée au numérique à l'école, où la France est à la traîne en matière de "classes connectées". Aussi, elle lui demande quels sont ses objectifs en la matière, avec quel calendrier et comment il compte intégrer cette priorité dans la formation initiale des enseignants au sein des ESPE.

Texte de la réponse

L'école est confrontée aujourd'hui à des changements profonds liés au déploiement du numérique dans la société. L'éducation nationale doit faire évoluer ses contenus d'enseignement et ses méthodes pédagogiques et d'évaluation, à la fois pour répondre à des attentes et des besoins qui se renouvellent et pour faire progresser l'efficacité du système éducatif. Face à ces défis majeurs, le ministère s'est doté d'une stratégie ambitieuse. Ainsi, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure le service public du numérique éducatif, dont la mission principale est d'organiser et de stimuler une offre de contenus et de services numériques de qualité pour l'ensemble de la communauté éducative. La création de la direction du numérique pour l'éducation, en mars 2014, permet de piloter la mise en oeuvre de cette stratégie, en mettant en synergie tous les acteurs et partenaires du numérique et des systèmes d'information. Ces orientations ont été confirmées et renforcées par le Président de la République, qui a annoncé le lancement d'un grand plan numérique pour l'éducation. Ce plan se traduira, en 2015 puis en 2016, par la mise en place de nouveaux enseignements consacrés au numérique et à l'informatique, afin de développer les compétences numériques de nos élèves, par un programme exceptionnel de formation des enseignants au numérique et par le développement de nouvelles ressources pédagogiques numériques pour les enseignants comme pour les élèves. Comme toutes ces mesures ne prendront leur plein effet que si les élèves disposent individuellement d'équipements numériques, l'Etat a décidé de soutenir les départements volontaires qui souhaiteraient déployer ces équipements, en finançant la moitié de la dépense correspondante. Pour développer les usages du numérique à l'école, la formation des enseignants, notamment initiale, constitue l'un des axes privilégiés de l'action du ministère. Ainsi, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) créées à la rentrée 2013 par la loi du 8 juillet 2013 précitée forment les futurs enseignants aux usages du numérique avec leurs élèves. Les enseignements portant sur la culture numérique sont plutôt développés en 1^{re} année de master MEEF tandis que ceux portant sur les utilisations du numérique dans les contextes disciplinaires sont plutôt proposés en 2^e année, parallèlement aux situations de classes que rencontrent les nouveaux professeurs stagiaires. L'ensemble de ces formations doivent également permettre à l'enseignant d'avoir un regard critique sur les usages pédagogiques qu'il met en oeuvre dans sa classe avec le numérique. La direction du numérique pour l'éducation, avec la direction générale de l'enseignement scolaire, met également en oeuvre un nouveau dispositif de formation continue tutorée et interactive, « M@gistère ». Celui-ci utilise des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance qui ont déjà concerné près de 250 000 enseignants en 2014-2015, notamment dans le 1^{er} degré. Ces formations « hybrides » permettent

de sensibiliser tous les enseignants aux potentialités des outils, des services et des ressources numériques de telle sorte qu'ils les utiliseront ensuite avec leurs élèves. A partir de l'année 2015-2016, les parcours de formation proposés par le ministère et les académies vont se multiplier, en particulier pour les enseignants du 2nd degré, dans le cadre de la mise en oeuvre des nouveaux programmes d'enseignement. Les actions de formation au numérique des enseignants se développent aussi très largement dans les académies sous l'égide des nouveaux délégués académiques au numérique. Ainsi, dans la perspective de la mise en oeuvre du plan numérique, une augmentation sensible des actions de formation au numérique est programmée.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie DUBY-MULLER](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55356

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3787

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8212